Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- TICAGRELOR 90 mg-BRILIQUE 90 mg, comprimé pelliculéOuvrir la page de détail sur ce groupe générique

Composition en substances actives

Comprimé (Composition pour un comprimé)
> ticagrélor 90 mg

Présentations

> 6 plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 10 comprimé(s)

Code CIP : 498 874-1 ou 34009 498 874 1 5
Déclaration de commercialisation : 22/06/2012
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 33,10 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 34,12 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 10 plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 10 comprimé(s)

Code CIP : 578 940-0 ou 34009 578 940 0 9
Déclaration de commercialisation : 22/06/2012
Cette présentation est agréée aux collectivités
Prix libre, médicament non remboursable

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 22/05/2019Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 22/05/2019 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par BRILIQUE 90 mg, comprimés pelliculés reste important dans l'indication « prévention des événements athérothrombotiques chez les patients adultes ayant un syndrome coronaire aigu (SCA) » à la posologie de l'AMM, soit pendant une durée de 12 mois post-SCA en association à l'aspirine.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
IV (Mineur)	Avis du 07/12/2011Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 07/12/2011 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	En association à l'aspirine, BRILIQUE apporte une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR de niveau IV) par rapport au clopidogrel dans la prise en charge des syndromes coronaires aigus en termes d'efficacité.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : ASTRAZENECA AB
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 195 846 2